



## TVA 'SOCIALE' : que retenir de l'expérience allemande ?

3 juillet 2007

Le gouvernement allemand a décidé une hausse de 3 points du taux normal de la TVA, de 16 % à 19 %, au 1er janvier 2007. Après avoir été un des plus faibles de l'Union Européenne, le taux allemand est maintenant dans la moyenne. Un seul tiers de cette hausse doit financer la baisse de 2 points des cotisations sociales sur les allocations chômage (de 6,5 % à 4,5 %) à répartir également entre employeurs et salariés, le restant étant destiné à la réduction du déficit. La baisse des cotisations est néanmoins partiellement neutralisée par l'augmentation du taux de cotisation de l'assurance vieillesse (0,4 %) et de l'assurance maladie (0,5 %).

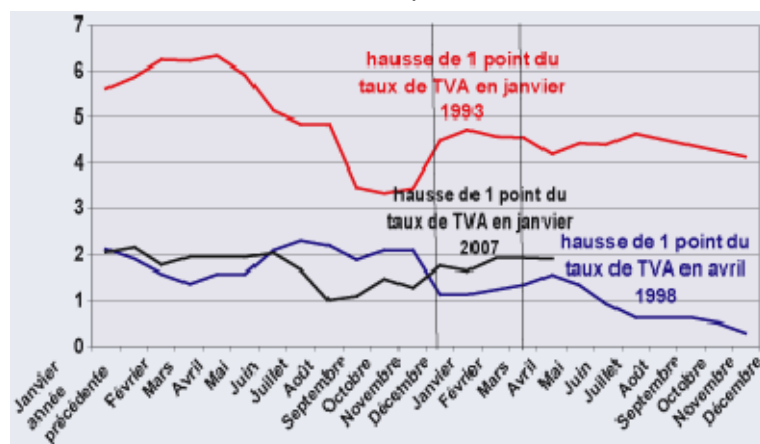
L'Allemagne n'a donc pas choisi une stratégie agressive de baisse des cotisations sociales. Dans le passé, les baisses de cotisations ont été limitées aux mini et midi-jobs (respectivement moins de 400 euros et entre 400 et 800 euros par mois), même si les cotisations sociales sont restées contenues malgré le déséquilibre croissant des régimes sociaux. Du fait du vieillissement démographique très accentué en Allemagne (voir [Lettre de l'OFCE n°281](#), 2007), l'arbitrage entre hausse des taux de cotisation, baisse des taux de remplacement et report de l'âge de la retraite a clairement reposé sur les deux derniers. ([Chagny et Monperrus-Veroni, 2007](#)). En effet, dans le système d'assurance contre le risque vieillesse, toute hausse du taux de cotisation se traduit automatiquement par une majoration de la contribution publique, ce qui incite le gouvernement à opérer des réglages du système en agissant plutôt sur les deux autres leviers. Ainsi, la réforme des retraites de 2001/2002 s'est donnée un objectif de taux maximal de cotisation à l'assurance vieillesse de 22% en 2030 (contre de 19.5% en 2006).

Cependant, le principe de la substitution aux salaires d'une base fiscale plus large a fait son chemin outre-Rhin. La priorité donnée dans les années quatre-vingt-dix à la modération du coût du travail s'est traduite par l'introduction de ressources fiscales supplémentaires, que se soit des hausses de la TVA (relèvement d'un point en 1993 et 1998, suppression du taux à 7% pour un ensemble de biens en 2003), des augmentations d'autres taxes sur la consommation (tabac et vignette) ou l'introduction de l'écotaxe en 1999 et ses hausses successives.

Anticiper les effets de la mesure mise en place depuis le premier janvier en se basant sur les expériences passées n'est pas tâche aisée. Seule la hausse de la TVA de 1993 a eu un impact significatif sur les prix à la consommation (l'indice augmente de 1,4% en janvier 1993 par rapport à décembre 1992), les augmentations d'avril 1998 et 2003 étant passées presque inaperçues (+0,1% et -0,4% respectivement de hausse de l'indice des prix à la consommation par rapport au mois précédent). En effet, l'impact de la mesure dépend de la répercussion de la hausse sur le partage de la valeur ajoutée entre profits et salaires et des effets de second tour sur les salaires et l'emploi (voir [Sterdyniak, 2007](#) et [L'économie française 2007](#)). Après deux ans de contraction des marges, en 1993 les entreprises allemandes ont transféré entièrement la hausse de la TVA sur les prix de vente. Au contraire en 1998 et 2003, s'appuyant sur un taux de marge élevé les entrepreneurs allemands ont internalisé la hausse de la TVA pour ne pas freiner une consommation déjà atone.

L'institut national de statistiques allemand a estimé à +1,4 % l'effet possible de la hausse de la TVA sur l'indice des prix à la consommation (DESTATIS, 2007). Au mois de mai 2007, l'indice des prix affichait un glissement annuel de 1,9 %, marquant une accélération de 0,5 point par rapport au glissement de décembre 2006 (+1,4 %), et donc une augmentation des prix plus faible qu'anticipé par DESTATIS. Si aucun signe de compression des marges des entreprises productrices n'apparaît au premier trimestre, les prix du commerce au détail ont moins accéléré que ceux du commerce au gros. Des hausses additionnelles pourraient donc toucher les prix au détail, les prochains mois. L'ampleur du recul de la consommation des ménages (-1,4 % en volume au premier trimestre) ne se justifie pas par un simple ajustement après les achats anticipés, qui ont gonflé les dépenses des ménages à la fin 2006 (+0,9 % au second semestre). L'effet de la baisse du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages y contribue.

*Glissement annuel de l'indice des prix à la consommation*



Sources : STATIS

Peu d'effets sont en revanche à attendre du côté des échanges commerciaux. L'ampleur de la baisse de cotisations sociales ne justifie pas des gains de compétitivité significatifs. La baisse des exportations et la forte accélération des importations au premier trimestre 2007 en témoignent. On n'enregistre pas non plus d'accélération des exportations allemandes vers la France et la nette décélération des exportations françaises vers l'Allemagne tient plus à la faiblesse de la consommation outre-Rhin qu'à une perte de compétitivité des exportations françaises.

Enfin, seuls les effets pervers de la hausse de la TVA sur la consommation semblent se manifester pleinement en Allemagne. Ils sont renforcés par le mince volet « social » de cette hausse qui n'est pas affectée au financement des comptes sociaux et qui ne finance qu'une faible part de la baisse, par ailleurs négligeable, de cotisations. La baisse des coûts limitée pour les entreprises réduit les possibilités d'internaliser une partie de l'augmentation de la TVA et d'en modérer l'impact inflationniste.

**Paola Monperrus-Veroni**